

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural
<b>Band:</b>	56 (1958)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Les grands travaux d'amélioration foncière et de colonisation en Italie [suite]
<b>Autor:</b>	Solari, R.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-214366">https://doi.org/10.5169/seals-214366</a>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

6. Die sich gegenüberliegenden *Posten* ( $Y_n - Y_{n-1}$ ) und ( $X_{n-1} + X_n$ ) der Kolonnen 3 und 5 werden multipliziert und die Plus- und Minusergebnisse in den Flächenkolonnen 6 und 7 eingesetzt. Deren Addition ergibt dann die gesuchte doppelte Figurenfläche 2 F.

Bei eventueller Verwendung von Rechenmaschinen kann analog den bisherigen Rechenmethoden die Doppelfläche auch hier ohne die vor-gängige Y-Differenz und X-Summierung errechnet werden.

## **Les grands travaux d'amélioration foncière et de colonisation en Italie**

*Dir. R. Solari,  
Service cantonal des améliorations foncières, Bellinzona*

(Suite)

### *La transformation foncière*

Elle a pour but l'amélioration et la mise en culture des terrains moyennant:

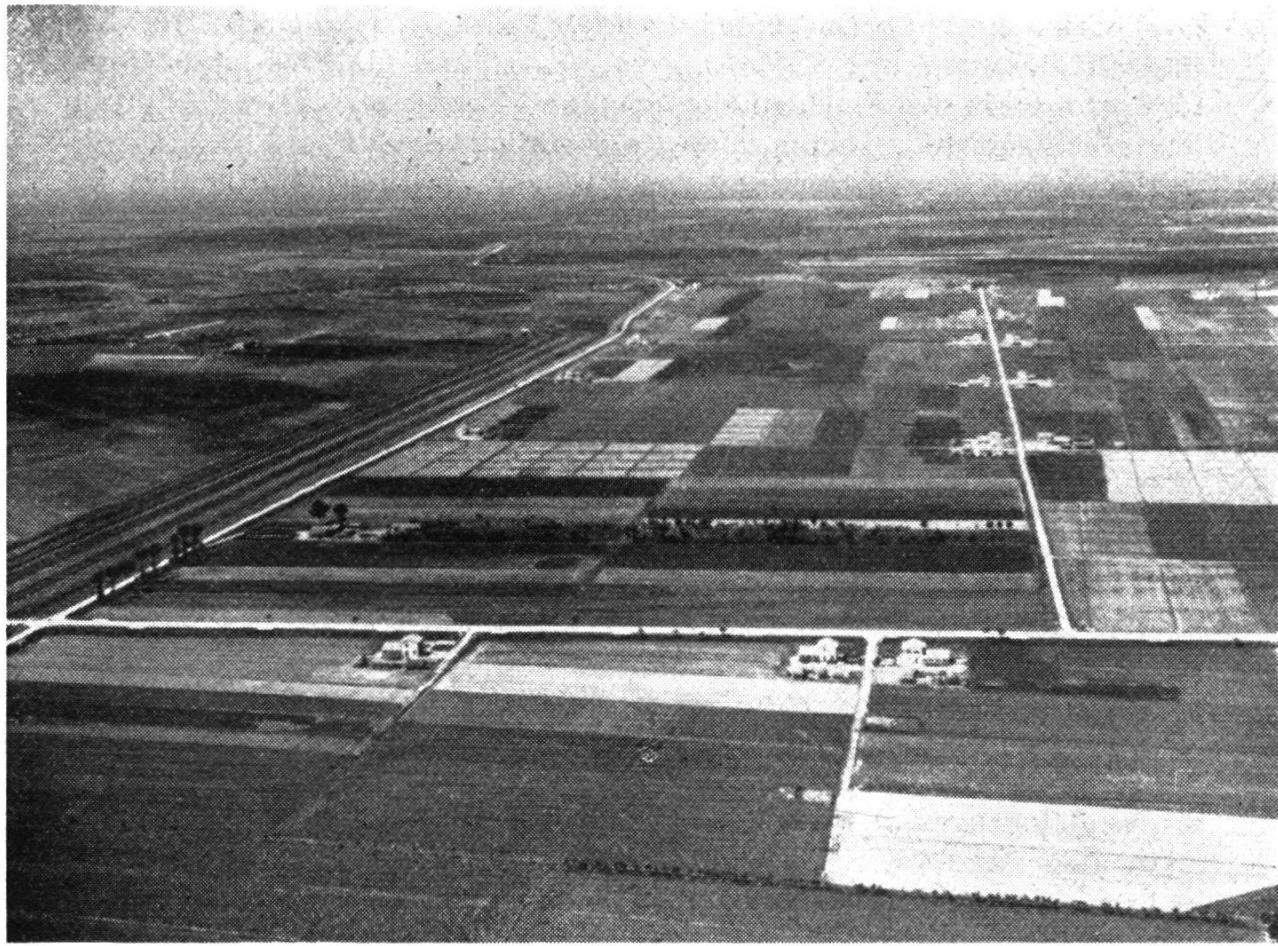
- a) des défonçages, défrichements, épierrements, déboisements, nivellements;
- b) la construction de canaux d'assainissement et du réseau de chemins principaux et secondaires;
- c) l'irrigation par canaux et installations mécaniques;
- d) l'amenée d'eau potable et d'électricité;
- e) l'implantation d'arbres fruitiers et la fumure des terrains défrichés;
- f) la construction des domaines de colonisation (logements, étables, porcheries, poulaillers);
- g) l'équipement des fermes avec les machines, le bétail et l'outillage nécessaire.

Les travaux d'amélioration proprement dits sont prévus sur 350000 ha et l'irrigation sur 110000 ha; le projet envisage en outre la construction de 4000 km de chemins, 1000 km d'adductions d'eau, 2000 km de lignes électriques, l'implantation de 140 millions d'arbres fruitiers et la construction de 60000 fermes de colonisation. On distri-buera à ces fermes 130000 têtes de gros bétail.

### *La colonisation*

Elle comprend les œuvres et activités nécessaires à organiser la société rurale, et ceci:

- a) par la construction de centres ruraux comprenant l'école, la poste, l'église, l'infirmerie, la pouponnière, les locaux de spectacle, de récréation et d'étude;
- b) par la création de centres de service, avec caves coopératives, magasins, remises, usines de réparation.



Vue d'une zone colonisée

Le projet prévoit la construction de 400 bourgs ruraux et de 250 centres de service. Plus de la moitié ont déjà été construits à fin 1957.

#### *L'organisation coopérative sociale et industrielle*

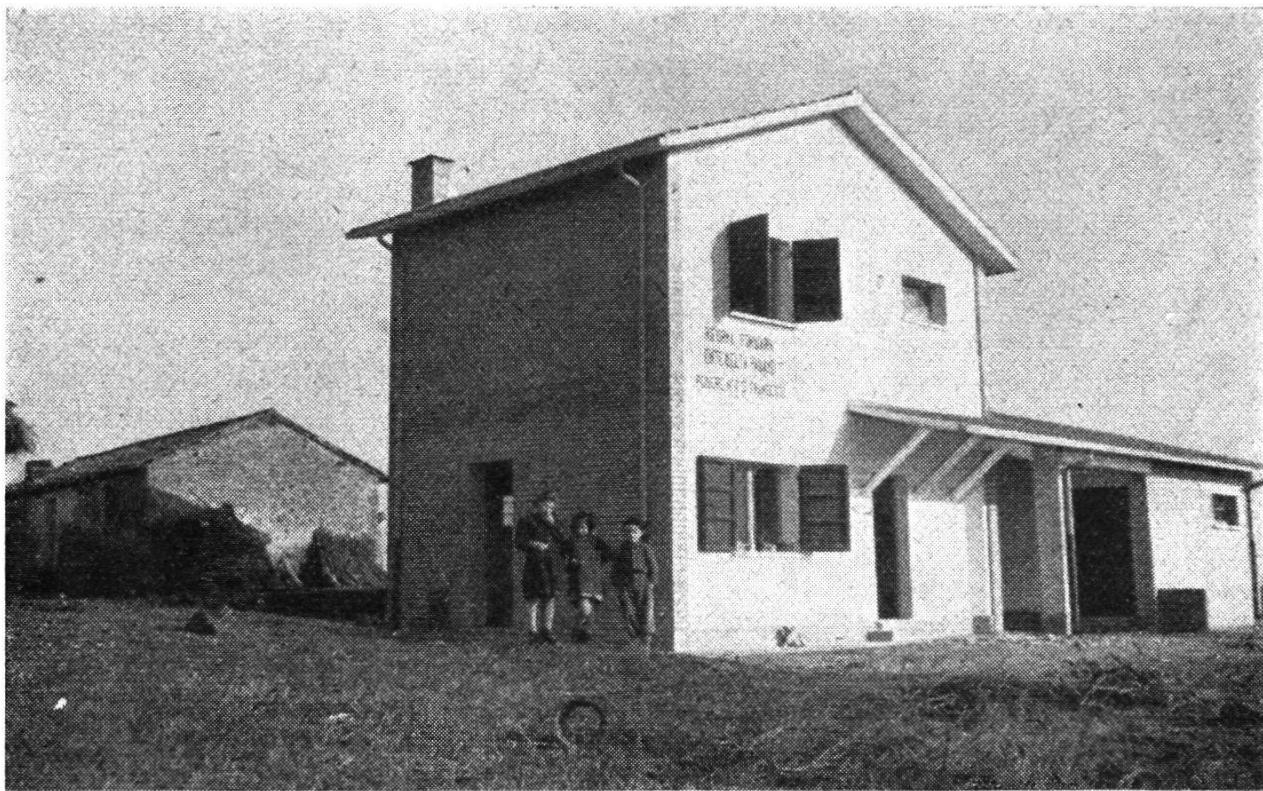
Les fermes de colonisation sont groupées en unités organiques, constituées en coopératives auxquelles les assignataires des fermes sont obligés d'adhérer. Ces coopératives seront au nombre de 2000.

L'augmentation de la production sera telle qu'elle ne pourra pas être absorbée immédiatement par le marché: d'où la nécessité de créer les installations de conservation et de transformation des produits, des caves sociales, des huileries, laiteries, fromageries, etc.

D'après des calculs de rentabilité, on estimait le rendement brut avant la transformation à 40 000 lires l'hectare (280 fr. suisses), ce qui fait, pour toute la surface touchée par la réforme, 32 milliards de lires (210 millions de fr. suisses). Avec les travaux on escompte doubler ce revenu et les unités de travail, ce qui permettra d'atténuer la plaie terrible du chômage dans les régions intéressées.

Pour ce qui concerne l'éducation sociale et professionnelle, on a organisé jusqu'ici 5200 cours qui ont été suivis par 135 000 agriculteurs.

A côté de tout cela, on a créé les instituts de crédit et l'assistance ambulatoire technique et vétérinaire.



Une ferme de colonisation pour les exploitations assignées aux nouveaux colons

#### *Les moyens financiers*

Les crédits prévus pour l'exécution des travaux sont les suivants:

transformation	500 milliards de lires
colonisation	97 milliards de lires
coopération	10 milliards de lires
organisation industrielle	18 milliards de lires
<b>Au total:</b>	<b>625 milliards de lires</b> (environ 4,5 milliards de fr. suisses)

La dépense par hectare est de 780 000 lires (5500 fr. suisses). Jusqu'en 1957, l'Etat, qui paye tous les travaux, avait mis à disposition la moitié de la somme prévue.

#### *L'exécution*

Les travaux sont en cours depuis 1951. Dans chaque région on a créé un organisme autonome pour la réforme (Ente riforma). Nous avons eu l'occasion de voir sur place, dans la Maremme, le Fucino et le Pô, la façon exemplaire avec laquelle le travail est organisé, et les splendides résultats déjà obtenus.

Cela a été possible tout d'abord par une étude approfondie des projets et des plans d'exécution et par la collaboration étroite entre les ingénieurs qui s'occupent de la mise en valeur du sol et les ingénieurs agronomes qui organisent la production. Plus encore qu'une collaboration,

c'est un travail d'équipe des centres techniques, où ingénieurs ruraux et agronomes travaillent côté à côté sous une direction unique. Et cela a été possible aussi grâce à l'emploi des machines les plus puissantes et les plus modernes que l'on puisse trouver au monde et d'une main-d'œuvre abondante, enthousiaste et bon marché.

Ainsi des immenses étendues de broussaille, de maquis ou de maigre pâturage à moutons ont été creusées à la profondeur d'un mètre, épierrées, défrichées et applanies; aujourd'hui, elles offrent au touriste la vision merveilleuse d'une terre fertile, cultivée en oliviers, vignes, champs et produits maraîchers, où les petites fermes de colonisation s'alignent à perte de vue autour de bourgs ruraux et de centres de service conçus de façon très moderne par des architectes spécialistes. Peu à peu se substitue, dans ces régions, à la vision de misère rurale et sociale de jadis, une vision de fécondité et de prospérité.

Les cérémonies de la remise des nouvelles fermes aux familles paysannes sont des plus émouvantes. Il faut avoir vu les cabanes primitives, où beaucoup de paysans vivaient souvent dans un seul local avec leur bétail, pour comprendre le bonheur des assignataires – choisis selon une sélection qui tient compte des qualités de l'intelligence et du travail – lorsqu'ils peuvent entrer dans la nouvelle petite ferme de colonisation.

Elles sont petites, ces fermes, modestes, en comparaison avec nos fermes suisses, mais elles doivent sembler de vrais palais à ces gens qui vivent dans une grande misère.

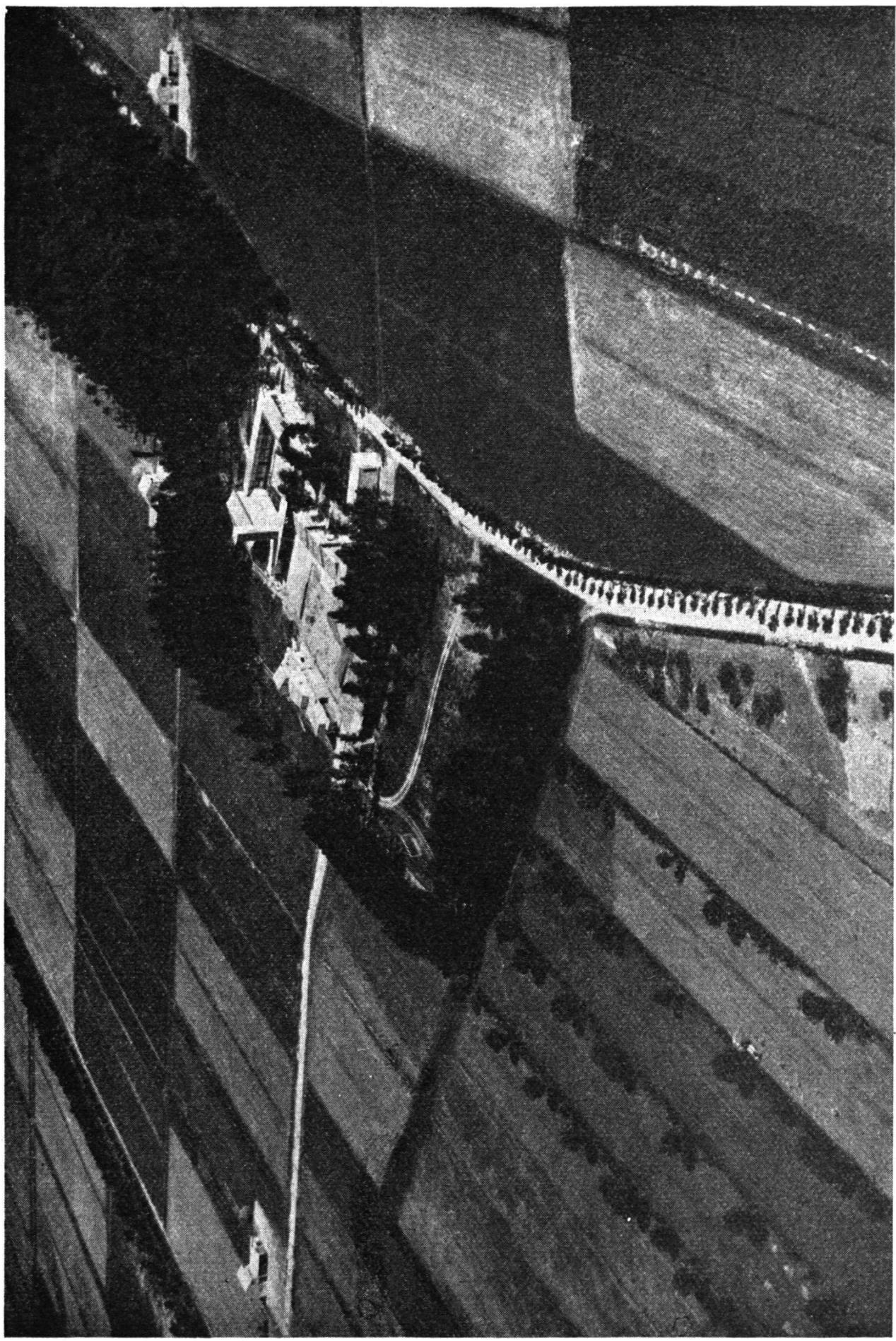
Les assignataires, qui pour la plupart ne possèdent rien, absolument rien, ont le droit de rester dans la ferme après une période d'essai de trois ans. Le prix d'achat est payé à raison de 30 versements annuels avec amortissements au taux du 3,5 %. – Le petit domaine reste propriété de l'office de réforme jusqu'au paiement du dernier versement annuel.

Cela implique naturellement un appareil administratif de contrôle assez lourd et compliqué, et on serait tenté de dire qu'il est peut-être plus facile de réaliser la réforme agraire du point de vue technique – transformation et colonisation des terrains – que du point de vue humain et social. Ici, les difficultés sont grandes, et elles sont encore accrues par les questions financières, politiques et psychologiques liées à l'immense entreprise.

Nous sommes persuadés toutefois que le succès final récompensera le travail gigantesque des hommes qui ont conçu et sont en train de réaliser la réforme, et que l'Italie est en train de gagner, presqu'en silence, avec un effort qui fait honneur à son peuple travailleur, la plus grande et la plus belle bataille de son histoire.

Dans un prochain article, nous examinerons les particularités de la réforme dans chaque région.

(A suivre)



Vue d'un bourg de service (S. Giustina, commune de Mesola, province de Ferrara)